

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-23

OBJET :

SECRETAIRE DE SEANCE

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JÉRÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués et rappelle que le quorum est atteint à partir du tiers de l'effectif de l'assemblée délibérante en exercice, dans les conditions assouplies par l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021.

Monsieur le Président propose au comité de nommer un ou une secrétaire de séance.

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **DESIGNE** Monsieur Vincent COTTEL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-24

OBJET :

**APPROBATION DU
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
POUR L'EXERCICE 2020**

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSEVILLE), Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JÉRÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Vu les articles L.1411-3 et R.1411-8 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le contrat d'affermage du service public de l'eau potable,
Vu le rapport annuel du délégataire 2020 sur la gestion du service public de l'eau potable présenté en séance au comité syndical par la SAUR,
Considérant que le rapport annuel a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au service public de l'eau potable pour l'exercice 2020,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le comité syndical, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le rapport annuel 2020 du délégataire sur le service public de l'eau potable.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-25

OBJET :

**BUDGET DU SYNDICAT :
COMPTE DE GESTION 2020**

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable pour 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-26

OBJET :

**BUDGET DE LA REGIE DOTE DE LA
SEULE AUTONOMIE
FINANCIERE « PRODUCTION » :
COMPTE DE GESTION 2020**

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSEVILLE), Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable pour 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-27

OBJET :

**BUDGET DU SYNDICAT :
COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Vote :

Pour : 36
(le Président ne prend pas part au vote)
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il devra quitter la salle au moment du vote du compte administratif et propose à l'assemblée d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif. Vu **l'article L.121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité ELIT Monsieur Jacques AUBRY** président de séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur Nicolas GERARD, Président du syndicat, présente le compte administratif de l'exercice 2020 écoulé, qui se résume comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation 2020	492 353,94 €
Recettes d'exploitation 2020	560 179,48 €
Résultat de l'exercice (excédent d'exploitation)	67 825,54 €
Résultats antérieurs reportés	125 757,65 €
Restes à réaliser en dépenses	-11 228,66 €
Résultat cumulé au 31/12/2020 (excédent)	182 354,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement 2020	162 451,75 €
Recettes d'investissement 2020	240 799,55 €
Résultat de l'exercice – excédent d'investissement	78 347,80 €
Résultats antérieurs reportés	204 285,75 €
Résultat cumulé 2020 - excédent d'investissement	282 633,55 €
Restes à réaliser en dépenses	-43 192,76 €
Restes à réaliser en recettes	7 400,41 €
Solde de la section d'investissement au 31/12/2020	246 841,20 €

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2021-24 approuvant le rapport annuel du délégataire pour 2020,
Vu la délibération n°2021-25 approuvant le compte de gestion du comptable pour 2020,

Le Président s'étant retiré, le comité syndical, sous la présidence de M. Jacques AUBRY, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif dressé par Nicolas GERARD pour l'exercice 2020,

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUI 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-28

OBJET :

**BUDGET DE LA REGIE DOTE DE LA
SEULE AUTONOMIE
FINANCIERE « PRODUCTION » :
COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Vote :

Pour : 36
(le Président ne prend pas part au vote)
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUI

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il devra quitter la salle au moment du vote du compte administratif et propose à l'assemblée d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif. Vu l'article L.121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité ELIT Monsieur Jacques AUBRY président de séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur Nicolas GERARD, Président du Conseil d'Exploitation de la régie « production », présente le compte administratif de l'exercice 2020 écoulé, **premier exercice depuis la création de la régie au 01/01/2020**, qui se résume comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation 2020	15 825,37 €
Recettes d'exploitation 2020	248 304,26 €
Résultat de l'exercice (excédent d'exploitation)	232 478,89 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2020 (excédent)	232 478,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement 2020	463 526,67 €
Recettes d'investissement 2020	1 664 201,39 €
Résultat de l'exercice – excédent d'investissement	1 200 674,72 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Résultat cumulé 2020 - excédent d'investissement	1 200 674,72 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	47 669,79 €
Solde de la section d'investissement au 31/12/2020	1 248 344,51 €

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2021-26 approuvant le compte de gestion du comptable pour 2020,

Le Président s'étant retiré, le comité syndical, sous la présidence de M. Jacques AUBRY, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif dressé par Nicolas GERARD pour l'exercice 2020,

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-29

OBJET :

**BUDGET DU SYNDICAT :
AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION 2020**

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSEVILLE), Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JÉRÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente :

- un résultat d'exploitation cumulé fin 2020 de **193 583,19 €**
- des restes à réaliser 2020 en dépenses d'exploitation de **11 228,66 €**
- un solde d'exploitation cumulé de **182 354,53 €**
- un excédent cumulé en investissement de **282 633,55 €**
- un état de restes à réaliser en dépenses d'investissement de **43 192,76 €**
- un état de restes à réaliser en recettes d'investissement de **7 400,41 €**

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement mais un solde excédentaire de **246 841,20 €**,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** :

- **DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

- 0,00 € au titre de la dotation complémentaire en réserves au 1068
- **193 583,19 €** en excédents d'exploitation reportés au R002

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-30

OBJET :

**BUDGET DE LA REGIE DOTE DE LA
SEULE AUTONOMIE FINANCIERE :
AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION 2020**

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente :

- un résultat d'exploitation 2020 de **232 478,89 €**,
- un excédent cumulé d'exploitation de **232 478,89 €** au terme de la 1^{ère} année,
- un excédent cumulé en investissement de **1 200 674,72 €**
- un état de restes à réaliser en dépenses d'investissement de **0,00 €**
- un état de restes à réaliser en recettes d'investissement de **47 669,79 €**

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement mais un solde excédentaire de **1 248 344,51 €**,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** :

- **DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

- 0,00 € au titre de la dotation complémentaire en réserves au 1068
- **232 478,89 €** en excédents d'exploitation reportés au R002

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-31
FOLIO 1/2

OBJET :

**BUDGET DU SYNDICAT :
CREATION D'UN EMPLOI
BUDGETAIRE PERMANENT
FILIERE TECHNIQUE
A COMPTER DU 01/07/2021**

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelières, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSEVILLE), Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Conformément à l'orientation n°6 adoptée par le comité syndical par délibération n°2020-049 le 19/12/2020 et aux Lignes Directrices de Gestion arrêtées par le Président du Syndicat après avis du Comité Technique pour la période 2021-2026, il convient de renforcer les effectifs du syndicat pour assister les élus et l'agent administratif dans les aspects techniques notamment de suivi et de contrôle de la DSP / concession de service public, des marchés de prestations et de travaux, du PGSSE, du suivi patrimonial du syndicat, etc ...

M. le Président propose au comité la création d'un emploi d'Assistant Technique Interne à la Maîtrise d'Ouvrage Eau Potable à temps complet à compter du 01/07/2021. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou B de la filière technique, aux grades suivants : Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} Classe, Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} Classe, Agent de Maîtrise Territoriale, Agent de Maîtrise Territoriale Principal, Technicien Territorial, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C ou B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau minimum CAP « métiers de l'eau » et/ou d'une expérience significative dans le domaine de l'exploitation d'un service public d'eau potable.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Le traitement sera calculé par référence au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de technicien territorial.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3,

Vu le tableau des emplois,

.../...

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**

Membres présents : **34**

Pouvoirs : **3**

Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-31

FOLIO 2/2

OBJET :

**BUDGET DU SYNDICAT :
CREATION D'UN EMPLOI
BUDGETAIRE PERMANENT
FILIERE TECHNIQUE
A COMPTER DU 01/07/2021**

- DECIDE d'adopter la proposition du Président
- DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Assistant administratif à la Maîtrise d'Ouvrage Eau Potable	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	30/35èmes
Assistant technique à la Maîtrise d'Ouvrage Eau Potable	Technicien Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	B	0	1	35/35èmes

- DECIDE d'inscrire au budget supplémentaire 2021 les crédits correspondants.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et
an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité par voie et publication

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-32

OBJET :

**REVISION N°1 DU PLAN PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT 2021-2025**

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JÉRÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

M. le Président explique aux membres du comité que depuis l'adoption du PPI 2021-2025 en avril 2021, les **3 nouvelles priorités** suivantes sont apparues :

1. la mise en place de 2 modes de gestion distincts pour la « production » et la « distribution » à compter du 01/01/2022 implique de sortir 2 compteurs du réservoir principal pour un coût estimé à 8000 € HT ;
2. la mise en conformité des réservoirs sur tour et semi-enterrés ne peut pas être incluse dans la future concession de service « distribution » et doit revenir à la charge du syndicat. Le montant de dépenses est estimé à 200 000 € HT ;
3. des problèmes de qualité d'eau récurrents pour certains abonnés doivent être traités en urgence. Une orientation IX. « Urgences Qualité PGSSE » doit être ajoutée au PPI initial pour un montant estimé de 69 000 € HT.

M. le Président propose de **réviser le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 comme suit, sans adopter d'augmentation de tarifs, le montant des recettes supplémentaires n'étant pas modifié :**

		Objectif Rendement	Coût HT PPI initial	Coût HT PPI révision n°1
I.	EQUIPEMENT RESEAU	+ 4%	75 000 €	83 000 €
II.	ETUDE DIAGNOSTIC GLOBALE		200 000 €	200 000 €
III.	RENOUVELLEMENT CANA TRANSFERT	+ 4%	1 300 000 €	840 000 €
IV.	RENOUVELLEMENT OUVRAGES		56 000 €	256 000 €
V.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « relance »	+ 3%	1 050 150 €	1 050 150 €
VI.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « hors relance »		25 000 €	25 000 €
VII.	EXTENSIONS		39 800 €	39 800 €
VIII.	SECURISATION SECOURS		678 000 €	678 000 €
IX.	URGENCES QUALITE PGSSE		0 €	69 000 €
	TOTAUX	+ 11%	3 423 950 €	3 240 950 €

Les caractéristiques financières en sont les suivantes : Estimation aides Agence de l'Eau Rhin Meuse = **934 460 €** / Participations communales ou sécurisation HT = **818 675 €** / Reste à charge SIE HT = **1 418 815 €** / Autofinancement HT = **116 000 €** / Capital emprunté sur 5 ans = **1 371 815 €** / Annuité nouvel emprunt = **287 000 €** / Recettes supplémentaires HT / an = **202 000 €** / Estimation recettes supplémentaires HT / m3 : **0,51 €**.

Le comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-03 du 10/04/2021 portant adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025,

Sur proposition du président et du bureau syndical, après en avoir délibéré et à **l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :**

- **ADOPTÉ** la révision n°1 du Plan Pluriannuel d'investissement 2021-2025.

Pour extrait conforme
Le Président, Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-33

OBJET :

**PRINCIPE DE NON-VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA
REGIE « PRODUCTION » EN 2021**

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

M. le Président rappelle aux membres du comité que le budget « régie » est en excédent fin 2020 et que l'exploitation ne démarrera qu'en 2022.

L'année 2021 étant une année de transition entre les 2 modes de gestion et compte-tenu du décalage de perception des nouvelles recettes nécessaires au financement du PPI 2021-2025, pour faire face au besoin de trésorerie du syndicat, Monsieur le Président propose au comité de conserver sur le budget du syndicat les recettes « régie » 2021, estimées à 248 000 € HT.

Le comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les Budgets Primitifs 2021 du syndicat et de la régie,

Vu les comptes administratifs 2020 du syndicat et de la régie,

Vu les délibérations d'affectation des résultats 2020 du syndicat et de la régie,

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 révisé par la délibération n°2021-33,

Sur proposition du président et du bureau syndical,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **DECIDE** de ne pas verser de subvention exceptionnelle à la régie en 2021 et de prendre en compte cette décision dans les budgets supplémentaires 2021 du syndicat et de la régie.

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-34

OBJET :

**BUDGET DU SYNDICAT :
DUREE D'AMORTISSEMENT
DES VEHICULES DE SERVICE**

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaients présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSEVILLE), Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

M. le Président rappelle que le comité a validé le principe d'une acquisition de véhicule utilitaire de service par délibération le 22/05/2021.

Le comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant les trajets à parcourir annuellement,

-Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **DECIDE** de porter la durée d'amortissement des véhicules de service acquis à compter de 2021 à **5 années** en amortissement linéaire.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-35

OBJET :

**BUDGET DU SYNDICAT :
APPROBATION DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2021**

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président présente le budget supplémentaire de l'exercice 2021 du syndicat des eaux Euron Mortagne. L'équilibre du budget est désormais le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation 2021 + RAR 2020	397 352,72 €
Recettes d'exploitation 2021	561 523,46 €
Résultat excédentaire reporté 2020	193 583,19 €
Total recettes d'exploitation 2021	755 106,65 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement 2021 + RAR 2020	3 420 065,22 €
Recettes d'investissement 2021 + RAR	3 192 422,41 €
Excédent d'investissement 2020 reporté	282 633,55 €
Total recettes d'investissement 2021	3 475 055,96 €
TOTAL APRES BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021	
Dépenses	3 817 417,94 €
Recettes	4 230 162,61 €

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

Après avoir entendu la présentation de M. le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et le plan comptable M49 abrégé en vigueur,

Vu le budget primitif 2021 adopté le 19/12/2020,

Vu la délibération n°2021-12 du 22/05/2021 portant adoption de la grille tarifaire de surtaxe au 1^{er} juillet 2021,

Vu la délibération n°2021-29 du 19/06/2021 portant affectation du résultat d'exploitation 2020,

Vu la délibération n°2021-31 du 19/06/2021 portant mise à jour du tableau des emplois au 01/07/2021,

Vu la délibération n°2021-32 du 19/06/2021 portant révision du PPI 2021-2025,

Vu la délibération n°2021-33 du 19/06/2021 portant non-versement d'une subvention exceptionnelle à la régie « production en 2021 »,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **ADOpte** le budget supplémentaire du syndicat des eaux présenté pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 19 JUIN 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 16/06/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **34**
Pouvoirs : **3**
Membres votants : **37**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-36

OBJET :

**BUDGET DE LA REGIE PRODUCTION :
APPROBATION DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2021**

Vote :

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie et publication

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle des Fêtes à Rozelieures, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Maurice HERIAT (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT (tit. CHARMOIS), Corinne SCHMITT (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA CÔTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSEVILLE), Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Gérard HUSSON (tit. LOROMONTZEY), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Ceylan SELAMI (tit. MOYEN), Adrien KREMER (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT-GERMAIN), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS) à Hervé MARCILLAT, Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY) à Gérard HUSSON, Stéphane SANTOS (tit. MEHONCOURT) à Adrien KREMER.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président présente le budget supplémentaire de l'exercice 2021 de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne, que l'on peut résumer comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses d'exploitation 2021	72 585,00 €
Recettes d'exploitation 2021	0,00 €
Résultat excédentaire reporté 2020	232 478,89 €
Total recettes d'exploitation 2021	232 478,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement 2021	3 186 879,00 €
Recettes d'investissement 2021 + RAR	2 535 368,79 €
Excédent d'investissement 2020 reporté	1 200 674,72 €
Total recettes d'investissement 2021	3 736 043,51 €

TOTAL APRES BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021	
Dépenses	3 259 464,00 €
Recettes	3 968 522,40 €

Après avoir entendu la présentation de M. le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L2221-11, R2221-72, R2221-85 à 88 ;

Vu les statuts de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et le plan comptable M49 abrégé en vigueur,

Vu la délibération n°2020-50 du 19/12/2020 portant ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement « Usine de Virecourt »,

Vu le budget primitif 2021 adopté le 19/12/2020,

Vu la délibération n°2021-30 du 19/06/2021 portant affectation du résultat d'exploitation 2020,

Vu la délibération n°2021-33 du 19/06/2021 portant non-versement d'une subvention exceptionnelle à la régie « production en 2021 »,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à **l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir** :

- **ADOpte** le budget supplémentaire du syndicat des eaux présenté pour l'exercice 2021.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD